

Rapport de la mission de préfiguration scientifique du comité d'histoire de la politique de la ville confiée à Thibault Tellier, Professeur d'histoire contemporaine à Sciences Pô Rennes. Décembre 2022.

« Notre héritage n'est précédé d'aucun testament »
René Char.

Par lettre du 12 avril 2022, la ministre de la Ville Nadia Hai m'a confié une mission officielle de préfiguration scientifique du futur comité d'histoire de la politique de la ville. Il s'agissait de définir et de préciser les attendus scientifiques qui seront portés par ce dernier, ainsi que les déclinaisons opérationnelles envisageables pour contribuer au rayonnement scientifique de l'histoire de la politique de la ville¹.

Le comité d'histoire est aujourd'hui officiellement constitué et il lui appartient maintenant de définir un programme de travail. Ce rapport a pour objectif de présenter l'objet d'études qu'est la politique de la ville dans sa complexité scientifique et en interrogeant les approches méthodologiques qui peuvent permettre de l'appréhender de manière rigoureuse et critique. Enfin, pour répondre au vœu de la ministre, le rapport formulera aussi des pistes de travail qui seront soumises au conseil scientifique du comité d'histoire.

La mise en chantier de l'histoire de la politique de la ville a vocation à répondre à une double attente. Celle des chercheurs pour contribuer à écrire l'histoire urbaine du temps présent, celle des praticiens pour en tirer des réflexions dans la conduite actuelle des politiques urbaines. C'est également l'occasion de contribuer à écrire une histoire sociale de l'urbain, qui demeure encore paradoxalement le parent pauvre de la recherche sur la ville contemporaine et qui reste largement à construire comme l'affirmaient Annie Fourcaut et Loïc Vadelorge il y a dix ans². Avec l'appui d'autres disciplines des sciences humaines et sociales, il s'agit, par le prisme de la politique de la ville, d'analyser les grandes évolutions des sociétés urbaines de la fin du XXe siècle. Celle des opérateurs publics, à commencer par les services de l'État eux-mêmes. Il s'agit en effet d'un objet peu commun dans la sphère de l'action publique qui, dans certains cas, peut conduire à une certaine forme d'injonction contradictoire³. À commencer par le fait qu'il s'agit d'une politique « provisoire » qui a désormais près d'un demi-siècle d'existence. Son absence de linéarité tout au long de cette période requiert donc une attention d'autant plus soutenue qu'il faut également souligner un certain tropisme de l'administration publique à

¹ Voir en pièce jointe la lettre de mission.

² Annie Fourcaut, Loïc Vadelorge, « Où en est l'histoire urbaine du contemporain ? », *Histoire urbaine*, n°32, décembre 2011, p. 151.

³ Dominique Damamme, Bruno Jobert, « La politique de la ville ou l'injonction contradictoire en politique », *Revue française de science politique*, n°1, 1995. p. 3-30.

être oublieuse de sa propre histoire, y compris récente. Il s'agira ici de questionner en détail les inflexions chronologiques de la politique de la ville, notamment pour repérer les périodes de ruptures, ou au contraire, de continuités de l'action publique. De fait, les travaux qui seront réalisés sous l'égide du comité d'histoire de la politique de la ville auront également pour destination d'alimenter les réflexions en matière de stratégies et de décisions publiques.

La politique de la ville, un objet d'histoire à part entière

Inscrire la politique de la ville dans la longue durée de l'histoire urbaine

L'appellation « politique de la ville » telle qu'elle apparaît officiellement au début des années 1990 dans les milieux administratifs français mérite tout d'abord que l'on s'y arrête dans la mesure où elle peut prêter à confusion étant donné le caractère générique des termes utilisés. Le terme *politique* suggère tout d'abord l'existence d'un engagement significatif des pouvoirs publics dans un domaine spécifique, celui de la ville. L'usage des termes mérite toutefois que l'on s'y arrête afin de tenter de mieux les cerner. De ce point de vue, on peut d'ailleurs relever qu'il existe toute une série de termes liés à l'histoire urbaine contemporaine qui nécessitent un éclairage spécifique en fonction des périodes et des politiques menées : banlieue, quartier, ville nouvelle. De même, les approches qui concernent la politique de zonage ou bien celle liée à la discrimination positive méritent également une contextualisation historique marquée. Dans le cas de la politique de la ville, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que son origine peut remonter aux premiers temps de l'intervention publique dans le domaine urbain. Si la loi de Melun de 1850 sur le contrôle de l'habitat insalubre peut apparaître comme une première date, l'haussmannisation, tant par son ampleur que par sa gouvernance, constitue le premier volet d'une histoire qui caractérise près de deux siècles d'urbanisation en France. Si l'on suit Thierry Oblet dans ses analyses, on peut considérer que ce premier temps de l'action publique se caractérise par ce qu'il appelle la « Police de la ville »⁴. Celle-ci se traduit par une pratique urbanistique visant la régulation politique des tensions entre classes sociales et qui développe, sur fond d'hygiénisme, un arsenal de mesures qui doit permettre à la capitale en tout premier lieu de se développer économiquement à l'abri des révolutions et des épidémies. La prise en charge de la question urbaine par les pouvoirs publics ne cessera ensuite de s'affirmer tout au long de la III^e République. Cela commence avec la loi sur les Habitations à bon marché votée en 1894 et s'achève à la veille de la Deuxième Guerre mondiale avec l'adoption du Plan Prost qui constitue une première esquisse du Grand Paris et de l'approche métropolitaine désormais

⁴ Thierry Oblet, *Gouverner la ville. Les voies urbaines de la démocratie moderne*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection « Le lien social », 2005, 306 pages.

nécessaire pour penser la question urbaine. De ce point de vue, l'histoire de la politique de la ville doit appréhender les différentes échelles d'intervention de l'action publique, qui plus est dans le contexte de la décentralisation dans laquelle elle s'est elle-même structurée. D'abord municipale, la politique menée a également interpellé les autres échelles en fonction du degré d'investissement mais aussi en fonction du croisement avec d'autres politiques (on pense ici à l'action sociale conduite sous l'égide des conseils départementaux). Si la métropole s'impose durant les années 1990, il ne faudrait pas non plus sous-estimer l'investissement de certaines régions en fonction de leurs degrés de difficultés (Nord-Pas-de-Calais, Ile de France, Rhône-Alpes et PACA) par le biais des contrats de plan État-Plan définis et voté à partir de 1984.

Assez logiquement, le second volet de cette histoire urbaine contemporaine dans laquelle la politique de la ville s'inscrit pleinement est constitué par ce que l'on appelle parfois le temps des grands ensembles. Quoique courte, la période ciblée (les années 1955-1975) se caractérise surtout par l'affirmation de la puissance de l'État dans le domaine urbanistique, en particulier auprès des territoires marqués par l'expansion des Trente Glorieuses. C'est d'ailleurs auprès de ces derniers que la politique de la ville ciblera principalement son action. La toute première forme d'intervention publique qui peut d'ailleurs se rattacher directement à celle-ci, *Habitat et vie sociale*, apparaît d'ailleurs la même année (1973) que l'interdiction officielle des grands ensembles formulée dans la circulaire ministérielle signée par Olivier Guichard. Dans mes travaux, j'ai en effet tenté de montrer que c'est au cours des années 1970 que sont définies, via les programmations Habitat et vie sociale, les bases de la politique de la ville⁵. Tant du point de vue de la prise en charge par l'État des territoires récemment urbanisés, que de celui relatif à leur évolution sociale et des représentations qui s'y rattachent. Le début de la période s'ouvre sur un constat que cette forme urbaine présente des faiblesses tant du point de vue urbanistique que social et s'achève, après les émeutes de l'été 1981, sur la nécessité de définir une politique plus ambitieuse et surtout plus globale. C'est en octobre 1981, devant les instances nationales des HLM, le Premier ministre Pierre Mauroy annonce la création d'une nouvelle procédure qui sera gérée par la Commission nationale pour le développement social des quartiers. Présidée par le député-maire de Grenoble, Hubert Dubedout, elle doit s'appuyer largement sur les élus locaux et promouvoir la citoyenneté urbaine en plus des orientations de l'ancienne procédure Habitat et vie sociale. On peut dès lors estimer que les orientations ainsi définies ainsi que les acteurs mobilisés actent le principe même de la politique de la ville en tant que politique publique à part entière. C'est d'ailleurs au cours du premier septennat de

⁵ Thibault Tellier, *Humaniser le béton. Les origines de la politique de la ville en France (1969-1983)*, Paris, L'Harmattan, 2022, 447 pages.

François Mitterrand que celle-ci conquiert toute sa légitimité, notamment auprès du ministère de l'Équipement et de ses cadres. La période qui s'étend du milieu des années 1970 à celui des années 1980 constitue l'acte I de la politique de la ville. Ce qui invite de fait à un séquençage de la politique de la ville telle qu'elle se déroule sur plus de quarante ans en partant des premières opérations Habitat et vie sociale qui constituent bel et bien la séquence matricielle de la politique de la ville.

Séquençer l'histoire de la politique de la ville

Comme l'affirmait l'historien Ernest Labrousse, « la chronologie a toujours quelque chose à nous apprendre ». De ce point de vue, il paraît nécessaire de périodiser l'évolution de la politique de la ville depuis ses fondements durant les années 1970 jusqu'à l'adoption de la loi Borloo sur la rénovation urbaine en 2003. 1973-2003, trente années durant lesquelles bien des orientations ont été prises en matière d'administration publique et surtout une période au cours de laquelle les mutations sociologiques de la France ont été déterminantes. De ce point de vue, il paraît également fondamental de souligner que l'histoire de la politique de la ville ne peut se résumer à une somme de décisions politico-administratives en faveur d'un certain type de territoires. Elle se caractérise également, comme on le verra dans la seconde partie, par toute une série d'approches qui intègrent tout à la fois une dimension politique, sociale et même culturelle. Globalement, il est possible d'opérer une périodisation organisée autour de trois principales séquences allant de 1973 à 2003.

1973-1988 : L'invention de la politique de la ville

La première constitue les racines historiques de la politique de la ville et couvre la période des origines (Habitat et vie sociale) jusqu'à la fin du premier septennat de François Mitterrand. Il est alors principalement question d'expérimenter un nouveau modèle d'action publique basé à la fois sur la mobilisation des administrations concernées ainsi que celle d'un certain nombre d'acteurs de terrain, en particulier dans le domaine socio-culturel. Ainsi, un certain nombre de chefs de projets au cours des années 1980 sont issus du militantisme de l'éducation populaire. On notera par ailleurs que dans les premiers temps du développement social des quartiers, le ministère de l'Équipement reste très en retrait vis-à-vis des programmes qui sont alors lancés sous l'égide de la Commission nationale présidée par Hubert Dubedout. On note toutefois au cours des années 1984-1988 une première évolution avec notamment un profond changement des cadres dirigeants. Un certain nombre d'entre eux partant à la Caisse des dépôts rejoindre le nouveau directeur général, Robert Lion, lui-même ayant été à l'origine de la création de la

procédure HVS. Quant à Hubert Dubedout, battu aux municipales à Grenoble en 1983, il a renoncé à présider la Commission nationale du développement social des quartiers. On peut dès lors parler d'une forme de normalisation qui conduit à envisager une seconde étape que l'on peut dater du début du second septennat de François Mitterrand en 1988⁶.

1988-2003 : L'institutionnalisation de la politique de la ville

Si la campagne présidentielle de 1981 avait été placée sous le signe de la transformation de la société, « Changer la vie », celle de 1988 met l'accent sur la cohésion nationale : « La France unie ». À ce titre, le devenir des quartiers inscrits dans les procédures de réhabilitation urbaine est devenue entre temps une affaire d'État. François Mitterrand lui-même s'est rendu en 1983 à La Courneuve après l'assassinat d'un jeune résident de la cité des 4 000. Il appartient donc à l'État de procéder à l'institutionnalisation de ce que l'on appelle désormais la politique de la ville. Celle-ci se fera en deux temps : la création d'une délégation interministérielle à la ville en 1988 confiée à Yves Dauge ; la création du ministère de la ville en 1990 confiée à Michel Delebarre avec rang de ministre d'État. Cette seconde période est également marquée par la définition d'un modèle d'action publique à part entière. La politique de la ville, qui plus est dans la configuration historique des années 1990, à savoir une large recomposition du champ des politiques publiques, en constitue à elle seule, à n'en pas douter, une véritable matrice.

Si le principe décentralisateur reste un marqueur fort, on note aussi la volonté de constituer un corps de représentation de l'État au local. Ce seront les sous-préfets Ville. De la même manière, la période qui s'étend jusqu'en 2003 est également caractérisée par un changement profond de perspectives. Si l'approche par le développement social reste forte, on note un recours plus systématique à une intervention massive sur le cadre bâti ainsi que la prise en compte de l'environnement urbain. Ce seront tout d'abord les Grands projets urbains en 1991 puis les Grands projets de ville qui réintègrent plus largement la thématique sociale dans les programmes. Cette période est aussi fondamentale dans la mesure où l'on change aussi d'échelle en ce qui concerne le devenir des quartiers inscrits en politique de la ville. La question des banlieues devient un sujet de débat national dans la mesure où elle renvoie à certains thèmes qui concernent la société française dans son ensemble comme l'exclusion sociale, l'islam en France ou bien encore la montée des violences urbaines. De ce point de vue, si on dispose aujourd'hui d'une chronologie fine de cette période, on manque encore de

⁶ Thibault Tellier, « Quelle politique pour les banlieues au cours des années 1984-1988 » ?, in *Mitterrand. Les années d'alternances. 1984-1986-1986-1988*, sous la direction de Georges Saunier, Éditions du Nouveau monde, 2019, p. 685-703.

travaux précis mettant en lumière les ressorts qui ont été à l'origine d'une profonde mutation des modes d'intervention de l'État dans le domaine urbain et qui sont, encore pour une partie d'entre eux, en cours dans les grilles d'analyses. C'est au cours de cette seconde période que se définit un nouveau référentiel de l'action publique sur fond de compétition territoriale et de recomposition de l'État keynésien. De même, on quitte définitivement le modèle de la planification organisé par un appareil d'État encore très inspiré par les Trente glorieuses pour se rapprocher d'un modèle basé sur l'action décentralisée ainsi que par la formalisation de projets spécifiques. De ce point de vue, on pourrait d'ailleurs s'interroger sur le registre spécifique de la politique de la ville comme intervenant dans l'action publique. On constate en effet qu'elle possède, depuis les origines, un caractère atypique dans la mesure où il s'agit d'une politique étatique mais qui a toujours fonctionné sur un mode dérogatoire vis-à-vis du droit commun. De même, on pourrait s'interroger sur la capacité de la politique de la ville à fabriquer du consensus sur un objet au contraire conflictuel qui renvoie notamment au registre des peurs urbaines⁷. Il s'agit d'un objet d'études encore peu étudié, alors même qu'il renvoie directement à la fabrique des politiques publiques.

De même, on perçoit encore mal les raisons pour lesquelles on est passé à la troisième étape de la longue histoire de la politique de la ville, à savoir la séquence qui s'ouvre en 2003 avec en particulier la mise à l'agenda politique du thème de la rénovation urbaine.

2003-2023 : La politique de la ville placée sous le signe de la rénovation urbaine

Si le contexte politique est bien connu, la réélection de Jacques Chirac dans les conditions que l'on connaît, la nomination de Jean-Pierre Raffarin à Matignon et celle de Jean-Louis Borloo comme ministre délégué à la Ville, le changement de cap dans le domaine de la politique de la ville l'est beaucoup moins. Il est pourtant essentiel. La création de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) validée par la loi du 1^{er} août 2003 est à l'origine d'un nouveau mode de gouvernance qui induit de nouveaux rapports entre l'État et les territoires concernés par la rénovation urbaine. Ce que le sociologue Renaud Epstein a appelé « le gouvernement à distance ». Mais il ne s'agit là en réalité que d'un aspect du profond changement marqué par le recours à la rénovation urbaine et qui nécessite que les historiens s'y intéressent en dépit du fait qu'il s'agisse d'une histoire en train de se faire. Et quand bien même elle aura très bientôt deux décennies d'existence. De plus, la rénovation du cadre bâti est au cœur de l'histoire de la

⁷ Thibault Tellier, « La banlieue, nouveau registre des peurs urbaines françaises. La politique de la ville comme réponse institutionnelle (1971-1991), *Peurs urbaines XVIe-XXIe siècle*, Philippe Chassaing, Adèle Delaporte, Caroline Le Mao (dir.), Presses universitaires de Nouvelle Aquitaine, 2022, p. 211-221.

politique de la ville depuis ses origines. Il s'agit donc d'un objet d'études déterminant pour les historiens de l'urbain contemporain : « L'intrigue [en histoire urbaine] ne peut se passer du bâti »⁸.

Le thème de la rénovation n'est en effet pas anodin. Le terme même avait disparu du registre de l'action publique depuis la loi de 1964 qui autorisait les villes à exproprier des terrains afin de remplacer les bidonvilles par des logements. Le mécanisme avait entraîné de nombreuses critiques dont celle du sociologue Henri Coing qui, dans une étude sur le 13^e arrondissement de Paris, avait à ce propos parlé d'un processus de « rénovation-déportation ». Dans la mesure où de nombreux habitants, souvent modestes, ne pouvaient guère se reloger sur place après les opérations de rénovation et devaient trouver un autre logement, souvent situé en périphérie⁹.

L'analogie faite par Henri Coing et d'autres chercheurs entre le processus engagé par la loi de 1964 (qui sera en partie corrigé par celle de 1970 sur la résorption de l'habitat insalubre)¹⁰ et le mécanisme haussmannien qui était responsable d'un départ de la capitale de très nombreux ouvriers invite donc à replacer l'histoire de la politique de la ville dans la longue durée des politiques urbaines menées en France depuis maintenant près un peu plus d'un siècle et demi.

Définir une méthode de travail

Une historiographie en cours de réalisation

Le numéro de *Vingtième Siècle* intitulé « Villes en crise ? » a posé, il y a près de vingt ans, la question de l'état des savoirs historiques concernant la ville du temps présent, en particulier pour la période allant des Trente glorieuses à aujourd'hui. Dans sa contribution, l'historien Antoine Prost soulignait au sujet des récentes évolutions urbaines qu'avait connu la France, que la réflexion historique avait été « singulièrement courte »¹¹. De son point de vue, les historiens n'avaient guère contribué à analyser les évolutions récentes qui avaient pourtant participé à la profonde mutation de la France. Pour pallier ce vide historiographique, il

⁸ Rémi Baudouin, Alain Faure, Annie Fourcaut, Martine Morel, Danièle Voldman, « Écrire une histoire contemporaine de l'urbain », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°27, juillet-septembre 1990.

⁹ Henri Coing, *Rénovation urbaine et changement social*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1966, 296 pages.

¹⁰ Thibault Tellier, « La genèse de la politique de la résorption de l'habitat insalubre. Le moment urbain des années 1970 », *La politique de résorption de l'habitat insalubre. Retour sur une politique publique des années 1970*, Journée d'études organisée par le Comité d'histoire du ministère de l'Écologie et du développement durable, sous la direction de Marie-Claude Blanc-Chaléard et Thibault Tellier, Paris, 29 juin 2012, *Pour mémoire*, revue du Comité d'histoire du ministère de l'Écologie et du développement durable, hors-série janvier 2013, p. 14-17.

¹¹ Antoine Prost, « Une histoire urgente : le temps présent des villes », *Vingtième siècle*, « Villes en crise ? », oct. déc. 1999, p. 125.

proposait trois principales pistes de travail : « mettre à distance en les historicisant » les concepts utilisés par certaines disciplines comme celui de « crises » qui caractérisent les villes françaises depuis deux décennies ; suivre la récurrence des diagnostics de crise urbaine ainsi que les solutions proposées ; continuer à faire une « histoire globale qui tiendrait ensemble, tous les éléments explicatifs d'une réalité complexe ».

En deux décennies, le champ historiographique consacré à la ville du second vingtième siècle a été profondément investi. L'objectif ici n'est pas de dresser une liste exhaustive des travaux menés depuis vingt ans, mais plutôt de montrer en quoi ils ont fortement contribué à modifier la manière dont les historiens percevaient jusqu'ici le traitement historique de la Ville et en quoi, ils contribuent à l'écriture de l'histoire du temps présent au sein de laquelle la politique de la ville constitue un axe majeur. Pour s'en convaincre, on pourrait prendre l'exemple de l'étude des phénomènes de ségrégation qui constitue un volet des mobilisations opérées dans le cadre de la politique de la ville. Traditionnellement, leur analyse était essentiellement assurée par la sociologie. Il y a pourtant matière à ce que les historiens puissent également y participer dans la mesure où le phénomène est en réalité plus ancien qu'il n'y paraît au tout premier abord. Ce qui suppose, comme l'a souligné Danièle Voldman, de mettre à distance les concepts utilisés en les historicisant¹². La publication de l'ouvrage collectif consacré aux ségrégations urbaines en 1996 a marqué à cet égard une avancée importante dans la démarche historique consacrée à l'étude des phénomènes sociaux replacés dans leur contexte urbain et susceptible de nourrir la réflexion historique sur la politique de la ville¹³. Il s'agit là d'un modèle reproductible pour un certain nombre de thématiques qui impactent la connaissance que l'on a de la politique de la ville et dont certains travaux historiques pourraient contribuer à en affiner la connaissance. Depuis le constat dressé par Antoine Prost, plusieurs travaux ont éclairé certains pans de l'histoire de la politique de la ville. La connaissance historique des grands ensembles a fortement progressé grâce à un certain nombre de thèses menées ces dernières années. Elles éclairent la manière dont les pouvoirs publics ont défini et conduit cette politique durant près de vingt ans. Il conviendrait de recenser de manière exacte l'ensemble des travaux ayant un ancrage territorial. Si la plupart d'entre elles concernent la région parisienne ainsi que les grandes métropoles, on constate toutefois une extension des territoires étudiés. En 2021, une thèse consacrée à l'histoire urbaine récente de Montluçon

¹² Danièle Voldman, « L'histoire urbaine du second vingtième siècle en France », Association des historiens contemporanéistes de l'enseignement supérieur et de la recherche, Bulletin d'information n°20, avril 2000, p. 35.

¹³ Annie Fourcaut (dir.), *La ville divisée. Les ségrégations urbaines en question. France. 18-20^e siècles*, Paris, Créaphis, 1996.

avec une partie sur les dispositifs de politique de la ville a été soutenue¹⁴. À l'heure où les périmètres de la géographie prioritaire ont fortement évolué en direction de territoires qui n'ont pas été concernés au premier chef par l'urbanisation des Trente glorieuses, de telles productions peuvent contribuer à éclairer la décision publique. Un certain nombre de travaux historiques comme celui-ci ont également pour intérêt d'étudier un territoire sur la longue durée. Ce qui permet de mesurer tout à la fois les raisons pour lesquelles il a été décidé une politique d'urbanisation généralement au cours des Trente glorieuses, ainsi que son évolution jusqu'à son entrée dans la politique de la ville. En conséquence, faire l'histoire de la politique de la ville suppose d'en passer avant tout par la composition territoriale. Ce qui suppose une approche plurielle et non abordée du seul point de vue des dispositifs qui caractérisent la politique publique définie au début des années 1980. En d'autres termes, la politique de la ville étant par essence transversale et partenariale, c'est d'une histoire « plurielle » dont nous avons besoin.

Pour une histoire « plurielle »

En démarrant la réflexion sur les attendus scientifiques du futur comité d'histoire, il a tout de suite été écarté l'idée de faire une histoire administrative de la politique de la ville qui aurait abouti à analyser les très nombreux dispositifs qui ont été mis en place depuis le milieu des années 1970. Au contraire, il s'agit de les analyser à l'aune des politiques publiques liées au devenir de l'organisation urbaine globale. Cela concerne bien sûr au premier chef la politique de la ville elle-même mais pas seulement. Si l'on se réfère aux premiers temps de la CNDSQ, on constate qu'il existait un étroit maillage entre celle-ci et les autres thématiques ayant aussi fait l'objet d'une mobilisation gouvernementale. Qu'il s'agisse de l'éducation prioritaire, de la prévention de la délinquance ou bien encore des missions locales pour l'emploi des jeunes. En réalité, tout au long de son évolution, la politique de la ville a agrégé de nombreux thèmes à sa propre action et il convient donc de faire cette histoire transversale que requiert le sujet. De ce point de vue, les thèmes liés à l'immigration sont très certainement ceux qui nécessitent le plus une approche croisée entre historiens de l'urbain et ceux travaillant sur les immigrations. L'évolution de la terminologie de la politique de la ville elle-même invite d'ailleurs à ce type de croisements. Dès sa création, la délégation interministérielle à la ville a intégré les thèmes liés à la lutte contre le racisme et les discriminations. Lors de sa création en 2006, la nouvelle

¹⁴ Christophe Urdician, « Construction, réhabilitation et destruction de logements sociaux à Montluçon (1948-1988). Quarante ans de politique publique vue à l'échelle locale », Thèse de doctorat préparée sous la direction de Sabine Effosse et soutenue à l'Université de Paris Nanterre le 29 novembre 2021.

Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSÉ) a intégré le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD), lui-même issu du Fonds d'action sociale pour les travailleurs musulmans d'Algérie en métropole et pour leur famille (FAS), fondé en 1958. Cet exemple témoigne donc de la nécessité de faire une histoire plurielle, au risque de n'en restituer qu'une partie. Cette approche est pleinement justifiée également par l'approche territoriale. Si l'on prend par exemple le cas du quartier du Franc-Moisin en Seine-Saint-Denis qui a fait l'objet d'un excellent travail d'histoire urbaine en partenariat avec la Délégation interministérielle à la ville ainsi que le centre de ressources *Profession banlieue*, les thématiques abordées sont de ce point de vue tout à la fois tournées à la fois vers l'évolution urbanistique du quartier, mais également en lien avec les thématiques de l'immigration dans la mesure où le quartier a été un bidonville dans lequel de nombreuses nationalités ont cohabité. Il a d'ailleurs été nommé durant une période « le quartier chinois ». Mais c'est surtout le passage d'une forte communauté espagnole qui a marqué son histoire¹⁵. Un autre croisement thématique pourrait également s'opérer prioritairement autour du thème de l'éducation. Il existe en effet une continuité en matière d'investissement de la politique de la ville sur les questions éducatives de la mise en place des toutes premières zones d'éducation prioritaire au début des années jusqu'à la création des cités éducatives en 2019. Étant donné la place qu'occupent les jeunes dans les priorités de la politique de la ville, et avant même cela, la place qui était la leur dans la composition sociale des grands ensembles urbains édifiés au cours de la période des Trente glorieuses, on mesure l'ampleur du sujet à traiter. Pourtant, les travaux de recherches qui abordent l'histoire de la politique de la ville laissent encore trop de côté les thématiques qui ne relèvent pas directement de l'évolution urbanistique des quartiers concernés par ces études. Ici également, le comité d'histoire aura un rôle de mise en réseau de différents champs historiographiques. Dans le cas de celui sur l'éducation, ces relations seront facilitées par le travail déjà réalisé avec le réseau Canopé du ministère de l'Éducation nationale. La liste serait bien évidemment longue à dresser ici étant donné que la politique de la ville est en effet par essence transversale et requiert donc la multiplicité des approches. Assurer une réflexion globale sur l'histoire de la politique de la ville doit aussi permettre d'aborder des thèmes qui, jusqu'à maintenant, sont également restés en lisière de la réflexion historique sur la politique de la ville. Dans le cas présent, il s'agit en fait de mesurer en quoi elle a pu influencer le cours de certaines thématiques qui, tout en s'y rapportant d'une manière certaine, sont autonomes du champ historiographique qui nous intéresse. La première concerne la question du financement de la politique de la ville. Notamment du point de vue de

¹⁵ *Le Franc-Moisin entre histoire et mémoires*, Les éditions de la Délégation interministérielle à la ville, 2008.

l'engagement des pouvoirs publics dans le cadre de la décentralisation puisque la politique de la ville se développe simultanément avec l'entrée en fonction des lois de décentralisation. En 2008, un colloque avait eu lieu sur le rôle de la Caisse des dépôts dans le financement de l'habitat. Comme cela avait été évoqué à l'époque, l'opérateur public, ayant accompagné les politiques qui ont contribué à l'urbanisation de la France, se trouve au cœur de l'historiographie urbaine¹⁶. À l'heure où la Caisse joue un rôle de premier plan dans les programmes de l'ANRU ainsi que par l'action de la banque des territoires, il est indispensable que la comit  d'histoire se penche notamment sur l' volution de ce r le, et plus largement, sur la mani re dont le th me du financement de la r forme urbaine a influenc  le cours de la politique de la ville et vice-versa. Plus largement, il s'agit d'interroger la r forme de l'action publique sous le prisme de la politique de la ville. Notamment au-travers de la relation tr s complexe entre l' tat et les collectivit s locales relevant de la g ographie prioritaire. Depuis la Commission nationale du d veloppement social des quartiers en 1981 jusqu'  l'int gration finale de la politique de la ville au sein de l'Agence nationale de coh sion des territoires en 2019, le d veloppement de la politique de la ville a fait l'objet de nombreuses exp rimentations dans le domaine politico-administratif. Tout d'abord pens e comme une politique surtout bas e sur le d veloppement local, elle a d'abord  t  confi e aux  lus locaux qui recevaient de l' tat les fonds n cessaires pour engager des projets ayant principalement comme vecteurs la promotion de la vie sociale et les bases d'une nouvelle citoyennet  urbaine.  tablir une analyse historique de l' volution des modes d'intervention de la politique de la ville aupr s des territoires consiste  galement   r fl chir aux mutations de l'action publique au cours des derni res d cennies, notamment du point de vue des modes de gouvernance. L'histoire de la politique de la ville  tant tr s riche dans le domaine de la production de litt rature grise (en particulier les rapports remis au Premier ministre ou au ministre de la Ville apr s 1990), il est tout   fait possible de mesurer les influences de la r forme de l' tat sur les mani res de penser et d'agir de la politique de la ville durant les ann es 1980-2000. Gr ce notamment aux archives in dites de la CNDSQ et de la DIV, cette approche doit aussi permettre d' crire l'histoire d'une politique publique ayant influenc  l'ensemble des politiques urbaines mises en  uvre depuis pr s d'un demi-si cle.

Le second th me concerne la question architecturale. Jusqu'  maintenant, cette approche demeure le parent pauvre de la recherche historique sur la politique de la ville. Autant les travaux sur les grands ensembles prenant en compte la dimension architecturale existent bel et bien, autant elle semble minor e lorsqu'il s'agit d'aborder la question de leur r habilitation.

¹⁶ « Financer l'habitat : le r le de la CDC aux XIXe-XXe si cles », *Histoire urbaine*, n 23, 2008.

On perçoit toutefois une certaine évolution, notamment avec l'engagement d'écoles d'architectures sur les thématiques liées au renouvellement urbain. Une thèse est notamment en cours à Rennes sur Banlieue 89 et l'enjeu architectural. Il s'agit pourtant d'une question essentielle, en particulier à l'heure de l'ANRU et de la spécificité de la rénovation urbaine.

Enfin, afin d'apprécier l'ampleur des travaux scientifiques qui attendent le comité d'histoire, il faut évoquer la question de la professionnalisation des acteurs de la politique de la ville au cours de ces quarante dernières années. Ici également les bases sont solides. Plusieurs travaux ont montré en quoi le développement de l'animation sociale dans les grands ensembles a été essentiel. On sait également que le profil type des premiers chefs de projet du développement social des quartiers était largement orienté vers l'engagement militant, plus particulièrement autour des réseaux d'éducation populaire. Il conviendrait d'analyser dans le détail l'histoire de la professionnalisation des métiers liés à la politique de la ville, notamment en rapport avec le champ du travail social (l'éducation populaire mais également la prévention spécialisée). La politique de la ville ayant eu un rôle d'accompagnement des transformations sociales que la France a connu au cours de ces quarante dernières années. A cet égard, on peut d'ailleurs noter que la politique de la ville entretient un rapport étroit et complexe avec les métiers issus du travail social.

Comme pour les deux précédentes approches, il est aussi nécessaire que le comité d'histoire travaille en partenariat avec d'autres comités d'histoire étant donné qu'ils ont leurs propres programmes de travail et sont souvent désireux de travailler en partenariat.

Il se dégage donc toute une série de travaux qui pourront nourrir les programmes de travail qui seront lancés dans un futur proche par le comité d'histoire de la politique de la ville. Pour cela, il convient également de noter que le gisement archivistique concernant les politiques de la ville mises en place depuis quarante ans est pléthorique. Les futurs chercheurs ne partiront pas de rien dans la mesure où en 2000, la Délégation interministérielle à la ville et la direction des Archives de France ont engagé un compagnonnage par le biais d'un colloque qui a eu lieu à Toulouse et qui s'est poursuivi quatre ans plus tard par une nouvelle manifestation sur le thème « Villes et mémoires »¹⁷. La coopération entre les deux organismes reposait notamment sur l'identification et le recensement des sources relatives à l'histoire de la ville au cours des quarante dernières décennies. Il en est ressorti la publication d'une instruction de tri relative à la politique de la ville et à ses ressources archivistiques. Celle-ci portait également sur toutes

¹⁷ Colloque « Villes et mémoires », séminaire du 17 juin 2004, Rencontre des acteurs de la ville, Les éditions de la Délégation interministérielle à la ville, 2006.

les archives relatives aux services déconcentrés de l'État, notamment celles des sous-préfets à la ville, ainsi que celles des collectivités locales investies dans la politique de la ville. C'est le cas notamment des Conseils régionaux qui, il est vrai, bénéficient de leurs propres centres de traitement archivistique et de conservation. Dans certains cas, comme précisément dans celui de l'Ile de France, un certain nombre d'opérations de valorisation ont également été menées. Depuis la promulgation d'une première circulaire signée par la déléguée interministérielle à la Ville et la directrice des archives de France, puis la circulaire ministérielle sur les archives de la politique de la ville en 2006, signée par les ministres de la Ville et de la Culture, les fonds archivistiques relatives à cette dernière n'ont cessé de s'étoffer et doivent donc permettre aux chercheurs de travailler sereinement avec les matériaux nécessaires pour faire l'histoire de la politique de la ville.

Après avoir d'une part dressé un état des lieux historiographiques et d'autre part, avoir relevé les différents axes de travail envisageables, il convient désormais pour répondre pleinement à la lettre de mission adressée par la ministre de la Ville de proposer un calendrier de travail afin que les instances du comité d'histoire, le conseil scientifique ainsi que le comité d'orientation, puissent s'en saisir et veiller à sa mise en œuvre avec l'ensemble des partenaires utiles. À cet effet, il convient de souligner que le programme de travail défini sera calibré en fonction de la somme versée annuellement au Comité d'histoire. En tout état de cause, afin de démarrer le travail sous les meilleurs auspices, il convient de réserver les deux tiers de la somme versée à l'engagement de travaux scientifiques.

Esquisses d'un programme de travail

Par son organisation et sa structure associative, le comité d'histoire a une véritable mission de mise en réseaux des chercheurs ainsi que des différents acteurs de la politique de la ville qui s'intéressent à son histoire. Le rôle du comité consiste donc à fédérer les énergies disponibles, tout en veillant la qualité scientifique des travaux qui seront réalisés avec son label. Trois axes de travail sont ici proposés et ont déjà fait l'objet d'une première présentation au cours de la première réunion de travail du comité d'histoire le 20 septembre 2022 au campus Condorcet.

Définir un programme de travail en lien avec le monde universitaire

Au vu de ce qui a été dit précédemment, les orientations de travail ne manquent pas. C'est au contraire le trop plein qui menace si l'on ne prend pas garde à hiérarchiser les orientations sur

le plan scientifique. Le comité d'histoire doit disposer des outils adéquats pour impulser une véritable politique de recherches dédiée à l'histoire de la politique de la ville. En préambule, il est important de rappeler les trois principaux items qui peuvent caractériser le travail attendu du comité d'histoire : 1/ Recension des sources 2/ Recueil des témoignages oraux 3/ Soutien à la recherche. Pour cela, il est donc nécessaire que la première année d'exercice budgétaire soit très largement orientée vers le lancement du programme scientifique avec d'une part la mise en œuvre d'une politique de soutien à la recherche (contrats Cifre et allocations pour plusieurs masters de recherches portant spécifiquement sur l'histoire de la politique de la ville) ; d'autre part, le lancement de manifestations scientifiques impulsées directement par le Comité.

Il est également nécessaire de s'assurer dans le même temps le partenariat d'un certain nombre de chercheurs contributeurs sur les sujets qui s'y rapportent. Un certain nombre de laboratoires sont déjà identifiés, à commencer par le Centre d'histoire sociale des mondes contemporains installé sur le campus Condorcet et qui est une Unité mixte de recherche de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et du CNRS. L'une de ses composantes de recherches concerne tout spécialement l'histoire urbaine et plus particulièrement l'histoire des territoires périphériques incarnées par la banlieue. À ce titre, le comité d'histoire, dès sa préfiguration, a donc souhaité engager une réflexion avec le directeur du laboratoire, Emmanuel Bellanger. Il conviendra donc d'envisager dans les mois à venir la tenue commune d'un séminaire annuel de recherches sur l'histoire de la politique de la ville. Il existe également d'autres universités qui travaillent également sur l'histoire urbaine comme l'université Gustave Eiffel qui possède en son sein un labex qui s'intitule « Futurs urbains ». En préambule à la définition d'un calendrier de manifestations scientifiques, il conviendra de dresser la liste des établissements scientifiques susceptibles d'être associés aux travaux menés par le comité d'histoire. Dans cette perspective, il conviendra de veiller à ce que l'ensemble des disciplines des sciences humaines et sociales soit représenté dans la mobilisation scientifique organisée par le comité d'histoire de la politique de la ville. Comme cela a été souligné, la palette thématique de la politique de la ville est telle qu'il convient de travailler à titre d'exemple autant avec des laboratoires de sciences politiques qui réfléchissent à la gouvernance qu'à ceux qui se mobilisent sur les thèmes liés aux inégalités sociales. Il faut de ce point de vue souligner que l'approche environnementale devra être priorisée en raison de l'importance du sujet de la mobilisation actuelle sur ces sujets dans le cadre des opérations de rénovation urbaine qui sont menées. Il est en effet indispensable au regard de ces enjeux de s'orienter vers un croisement

entre histoire urbaine et histoire environnementale. À ce titre, il serait par exemple intéressant d'établir la chronologie de la prise en compte de ces questions dans la définition des grandes opérations de renouvellement telles qu'elles apparaissent dès le milieu des années 1990 avec les premiers Grands Projets Urbains (GPU). Ici également, la convocation du temps long est à favoriser dans la mesure où dès les premières opérations Habitat et vie sociale, la priorité a été donnée à l'amélioration du confort des logements concernés, notamment du point de vue des isolations phonique et thermique. De même, le Plan-construction créé en 1972 inscrivait dans ses attendus la question d'une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux pour les futures constructions. La même préoccupation émerge aussi dans les instances nationales des HLM. Robert Lion, qui est en est le délégué général entre 1974 et 1981, créera à la fin des années 1970 le Comité national pour l'énergie solaire.

La première année du séminaire sur l'histoire de la politique de la ville pourrait être consacrée à la définition des thématiques se rapportant à la politique de la ville, leurs conditions de prise en charge par les instances dédiées, ainsi que leur évolution au fil du temps. Parallèlement, il sera également question de repérer les fonds d'archives susceptibles de fournir aux étudiants les conditions matérielles de leurs recherches. L'un des objectifs prioritaires du comité est en effet de susciter de nouvelles recherches en facilitant l'accès des chercheurs aux archives. Un colloque mené en partenariat avec les centres de ressources de la politique de la ville étant donné leur mission de conservation et de veille documentaire, pourra aussi être organisé pour clore cette première année de travail. Il appartiendra au conseil scientifique de définir tous les thèmes qu'il souhaitera voir aborder ainsi qu'établir une priorisation. Pour cela, il est suggéré l'organisation d'un séminaire triennal débouchant sur l'organisation d'un colloque national¹⁸. Parallèlement, afin de poursuivre la politique de recueil de la mémoire liée à la politique de la ville, il sera nécessaire de poursuivre l'effort engagé concernant la collecte de témoignages oraux qui dispose déjà de plusieurs dizaines d'entretiens ainsi collectés. En fonction des relais locaux dont disposera le comité d'histoire au plan local, il serait utile de pouvoir aussi disposer des témoignages des acteurs locaux et régionaux. A cette heure, on ne dispose que de très peu d'éléments concernant la prise en compte de l'échelon régional en ce qui concerne la politique de la ville depuis ses premières inscriptions dans les contrats de plan État - Régions. Il résulte en effet de ces premières approches que le comité d'histoire, du point de vue de son engagement scientifique, devra constamment veiller à ce qu'il existe une concordance entre la dimension nationale du sujet et ses corollaires locaux. Le comité d'histoire a en effet vocation à mettre en réseaux des chercheurs locaux travaillant sur la politique de la ville.

¹⁸ Voir le programme du travail en conclusion du rapport.

Susciter la recherche locale

Si la politique de la ville appartient bien évidemment au domaine des priorités nationales des différents gouvernements qui se sont succédé depuis quarante ans, il est également acquis que l'une de ses spécificités est aussi d'être une politique qui se caractérise avant tout par ses mesures déconcentrées et son traitement local. Si l'histoire urbaine s'est heureusement depuis de nombreuses années détachée d'une approche essentiellement basée sur la monographie, il n'en reste pas moins que l'étude d'un quartier inscrit (de longue date) dans la géographie dite prioritaire apparaît pour le moins nécessaire pour appréhender la réalité d'un programme de la politique de la ville. Ici également, le comité d'histoire pourra s'inspirer d'expériences qui ont été menées par le passé dans une approche historique. L'expérience citée précédemment pour le quartier Franc-Moisin semble tout à fait indiquée pour ouvrir la voie à des expériences d'un genre similaire. Le travail mené localement a en effet mobilisé un certain nombre d'historiens mais également de témoins qui ont pu apporter au final, lors d'une journée d'études, leurs avis et impressions sur l'évolution du quartier dionysien. Ce travail paraît d'autant plus exemplaire qu'il a été mené conjointement avec la Délégation interministérielle à la ville de l'époque, le centre de ressources de la politique de Seine-Saint-Denis, ainsi que la ville de Saint-Denis. Il apparaît que le comité d'histoire a toute latitude pour impulser des dynamiques similaires sur d'autres territoires. Récemment, à titre de préfiguration, il a participé à une visite du quartier du Mirail dans le cadre des journées nationales des agences d'urbanisme qui se tenaient à Toulouse. En 2021, est paru un livre intitulé, *Vivre à la Meinau. Conflits et construction des solidarités dans un quartier de Strasbourg*. Son auteur, Rudi Wagner, qui habite le quartier, retrace à sa manière ses soixante ans d'existence, contribuant ainsi à l'histoire et la mémoire de ce lieu emblématique de la politique de la ville. Ce dernier pourrait dès lors faire l'objet de la même démarche que celle qui a été à l'origine du travail réalisé sur le quartier du Franc-Moisin. Dans le cas présent, l'ORIV (Observatoire régional de l'Intégration et de la Ville) qui assure la mission de centre de ressources de la politique de la ville pour le Grand Est pourrait être étroitement associé dans la mesure où la préservation de la mémoire urbaine fait partie de ses objectifs et que l'auteur de l'ouvrage a été administrateur de l'ORIV. Le programme de travail scientifique du comité d'histoire doit en effet une double dimension patrimoniale : tout d'abord, en matière de conservation et de valorisation du cadre bâti : en quoi certaines sites de la politique de la ville ont-ils mené une politique de valorisation patrimoniale et en quoi ont-il

eu un impact auprès des habitants des quartiers concernés ?¹⁹ D'autre part, il s'agit également de s'intéresser au recueil de la parole des habitants afin de mieux connaître leurs aspirations en matière de modes de vie et de vie quotidienne. Ici également, le comité d'histoire peut tout à fait s'appuyer sur un certain nombre de projets qui ont été menés ces dernières années par des organismes comme le Rize à Villeurbanne et la Maison de l'Architecture et de la banlieue à Athis-Mons en région parisienne.

Dans tous les cas, comme dans le premier item, il est impératif que la démarche engagée par le comité d'histoire soit partenariale. Une première présentation de ce dernier a été faite lors du regroupement national des centres de ressources de la politique de la ville à Strasbourg en octobre dernier. Il est désormais indispensable de mener auprès de chacune des structures qui pourraient être intéressées par la démarche, un travail de sensibilisation afin d'envisager une étude localisée. Le partenariat avec les centres de ressources est d'autant plus indispensable qu'ils sont au fait des démarches citoyennes qui sont engagées dans les quartiers, qui plus est dans le cadre de l'action des conseils citoyens définis par la loi de 2014. De la même manière, il est aussi indispensable de ne pas oublier les territoires ultra-marins qui constituent dans la plupart des cas des expérimentations inédites en matière de conduite de la politique de la ville. Cela peut aussi contribuer à la formation des acteurs, dernier volet de ce rapport.

Contribuer à la formation des acteurs locaux

La formation des acteurs locaux constitue un volet fort de l'action engagée par les services de l'État dans le cadre de la politique de la ville. Si la transition entre une approche militante et une pratique davantage centrée sur une formation diplômante constitue un axe important de la manière dont la politique de la ville a appréhendé son action auprès des quartiers, il n'en reste pas moins que la manière dont les différents acteurs se sont formés demeure une question qui a été peu travaillée par les chercheurs en sciences sociales, les historiens en particulier. Cette approche doit également contribuer à établir une histoire « connectée », c'est-à-dire en liens étroits avec l'ensemble des partenaires mobilisés, les organismes de formation bien entendu, mais aussi les grandes fédérations d'éducation populaire qui ont contribué par leurs approches spécifiques, à façonner la politique de la ville et sa mise en œuvre au plan local. C'est aussi la possibilité de s'intéresser aux propres programmes de formation des services dédiés de l'État, de la Délégation interministérielle à la ville à l'Agence nationale de cohésion sociale. L'usage

¹⁹ Maria Gravari-Barbas (dir.), *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.

de l'histoire du temps présent est d'ailleurs présent dans les formations proposées si l'on en juge par le travail réalisé par la DIV autour du programme « Villes et mémoires » dont il a été question précédemment. Plus récemment, en 2017, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) avait commandé au bureau d'études « FORS-Recherches sociales » une étude sur « Le devenir des quartiers HVS : diversité des trajectoires de 1977 à nos jours ». Il s'agissait pour le CGET et le Conseil national des villes de disposer d'une lecture de l'histoire de ces quartiers sur un temps long en interrogeant pour cela le devenir des « quartiers HVS ». Il s'agissait dès lors de pouvoir mesurer dans le temps long l'évolution des processus liés à l'intervention publique dans quartiers de la politique de la ville. La finalité pratique consistait « à contribuer à créer une culture commune dans une période où la réforme de la géographie prioritaire fait entrer de nouveaux sites dans le champ de la politique de la ville »²⁰.

Cet exemple démontre que l'approche du comité d'histoire n'est pas d'adopter une approche purement historique, mais aussi de contribuer à la mise en perspective de la politique de la ville telle qu'elle se pratique depuis maintenant près de quarante ans. À ce titre, il est donc tout à fait envisageable de travailler à la définition de modules de formations organisés par le CNFPT, et plus particulièrement l'INSET de Dunkerque qui assure la mission de la formation nationale dans le domaine de la politique de la ville et du développement local. De la même manière, le comité d'histoire devra être en capacité de produire une offre de formation en partenariat avec différentes associations d'élus, notamment « l'association des maires Ville et banlieue ». Dans le cadre de la reconfiguration de la formation des hauts-fonctionnaires, il est aussi envisageable de s'intéresser aux programmes de formations délivrés par l'Institut national du service public qui réunit dans un seul et même corps les administrateurs de l'État. De la même manière, il conviendra de s'adresser aux organismes qui forment les travailleurs sociaux intervenant dans le champ de la politique de la ville. Historiquement, ces derniers ont joué un rôle majeur dans l'accompagnement social des politiques publiques mises en œuvre au plan local. De la même manière, les grandes fédérations d'éducation populaire comme celle des centres sociaux pourront également être associées à la préparation des modules de formation sur l'histoire de la politique de la ville et de ses acteurs.

²⁰ Fors-Recherche sociale, « Le devenir des quartiers HVS : diversité des trajectoires de 1977 à nos jours », Rapport final pour le CGET, 2018.

Conclusion

Proposition de programme de travail pour le premier cycle (2023/2026)

Premier axe : organisation d'un séminaire d'études autour de l'innovation sociale.

Envisagé sur les trois ans, il comportera un renouvellement thématique chaque année. Il n'est bien entendu impossible de saisir dans le détail l'ensemble des thématiques à vocation sociale qui sont traitées par la politique de la ville depuis près d'un demi-siècle. Il s'agit donc plutôt d'en sélectionner trois qui témoignent à la fois des enjeux, des pratiques ainsi que des acteurs engagés sur cette question. De ce point de vue, au regard des thèmes saillants qui ont marqué la politique de la ville depuis ses origines (période Habitat et vie sociale comprise). Ce type de séminaire sera l'occasion de travailler avec des partenaires en fonction du thème (réseau Canopé, associations locales d'habitants, Cité nationale de l'histoire de l'immigration ...).

Il apparaît qu'un premier thème, jeunesse et éducation, se dégage nettement. À la fois par les priorités affichées par les concepteurs de la politique de la ville (croisement avec la politique des Zones d'éducation prioritaire dès 1982 ainsi qu'avec la politique des missions locales pour les moins de 26 ans). Mais également en raison de l'importance démographique des plus jeunes dans les quartiers qui relèvent de la politique de la ville.

Un second thème, l'année suivante, porterait cette fois sur la participation des habitants. Il s'agit là aussi d'un thème fondateur dans le déroulé de la politique de la ville, du rapport écrit par Hubert Dubedout en 1983 (*Ensemble, refaire la ville*) jusqu'à la loi Lamy de 2014 (mise en œuvre des conseils citoyens).

Enfin, la troisième année de séminaire pourrait être consacrée au thème de l'intégration. Tout comme la démarche participative, il s'agit d'un thème qui a été, depuis les origines, portée par les instances de la politique de la ville. Il s'agira d'étudier différentes facettes de la question, qu'il s'agisse de l'intégration sociale, culturelle et politique. Un colloque national pourrait venir clôturer ces trois premières de séminaire.

Deuxième axe : participation à des initiatives locales et partenariales.

Le comité d'histoire de la politique de la ville ne peut prétendre assumer à lui seul le pilotage des opérations qui s'intéressent à l'histoire de la politique publique. Pour cela, il conviendra de travailler comme cela a été dit avec un certain nombre d'organismes ainsi que de proposer une sorte de label pour des initiatives menées localement comme ce a été le cas récemment à Toulouse. Pour cela, on pourra aussi proposer qu'un certain nombre de séances tenues dans le cadre du séminaire soient décentralisées en fonction des spécificités locales, en lien avec les centres de ressources de la politique de la ville.

Troisième axe : soutien à la recherche académique

Il est essentiel que le Comité puisse soutenir la recherche en mettant en œuvre dès la rentrée 2023 un ou deux contrats Cifre, ainsi que l'octroi de plusieurs bourses de recherches. Ainsi, les travaux produits viendront compléter le travail du Comité, notamment du point de vue de la recension des sources et des matériaux disponibles pour l'étude de la politique de la ville.



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE LA VILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le **14 AVR. 2022**

La ministre

Réf : MV/2022-04/15299

Monsieur Thibault TELLIER
104 Boulevard de la Duchesse Anne,
35700 Rennes

Monsieur,

Suite au rapport que m'a remis Monsieur Michel DIDIER dans le cadre de sa mission de préfiguration du comité d'histoire de la politique de la ville, j'ai décidé de donner une suite favorable aux propositions qu'il m'a présentées et d'annoncer la création du comité d'histoire de la politique de la ville le 15 mars dernier.

Ce comité d'histoire sera constitué notamment d'un comité scientifique, composé d'une équipe pluraliste d'universitaires et de personnalités qualifiées représentatives des différentes disciplines, courants de pensée et angles nécessaires pour appréhender au mieux l'histoire de la politique de la ville. L'animation du travail collectif constituera un facteur de réussite de ses travaux. Ce comité scientifique permettra de constituer un réseau national, voire international, de chercheurs et de partenaires mobilisables pour contribuer à ses travaux et participer aux manifestations organisées par le comité d'histoire.

Afin que les travaux du comité d'histoire reposent sur des bases solides et puissent démarrer rapidement et de manière opérationnelle, un cadrage scientifique est indispensable. C'est pourquoi, sur proposition du préfigurateur du comité d'histoire, Monsieur Michel DIDIER, j'ai décidé de vous confier cette mission en votre qualité et statut d'universitaire et d'historien spécialiste de la politique de la ville et reconnu comme tel.

Vous devrez en ce sens définir les attendus scientifiques qui seront portés par le futur comité d'histoire dont l'objet d'étude est la politique de la ville, une politique partenariale, transversale et territoriale qui ne peut se limiter uniquement à une approche administrative ou nationale.

Vous cernerez aussi le périmètre d'étude temporel et géographique du comité d'histoire ainsi que les sujets et thématiques qui s'y rapportent. Un certain nombre de jalons, et notamment de thèmes de recherche, ont d'ores et déjà été identifiés dans le rapport de préfiguration. Il convient désormais de les approfondir, d'en vérifier l'opportunité et la faisabilité au plan scientifique et de les mettre en débat au sein du comité scientifique.

Vous ferez également un état des lieux des travaux existants sur le plan historiographique. Ce travail est en effet indispensable avant d'engager un programme de travail, tout comme le recensement des initiatives réalisées sur la mémoire et l'histoire de la politique de la ville, notamment le recueil de témoignages oraux et filmés. Ce travail ne préjuge pas de celui qui devra être mené pour faire l'inventaire des sources archivistiques relatives à la politique de la ville et qui fera l'objet d'une mission ultérieure. Ce travail d'investigation devra être mené en étroite relation avec les réseaux de

la politique de la ville et particulièrement avec les centres de ressources régionaux qui travaillent déjà avec des chercheurs, comme préconisé dans le rapport de préfiguration. Il conviendra aussi d'identifier les universitaires et les centres de recherche qui pourront être les partenaires du futur comité, notamment dans le cadre de travaux d'histoire locale.

Enfin, en lien avec le préfigurateur du comité d'histoire de la politique de la ville, vous me proposerez une trame de manifestations scientifiques pour la période 2022-2025 ainsi que des modalités de travail pour les membres du comité scientifique. Vous prendrez par ailleurs l'attache des autres comités d'histoire existants ainsi que des responsables scientifiques du Campus Condorcet, avec qui une convention de partenariat est en cours de signature, en particulier le Centre d'histoire sociale des mondes contemporains.

Votre rapport de mission devra être remis au plus tard le 15 juin prochain afin de pouvoir organiser la première réunion du comité scientifique avant l'été et d'engager au plus vite les travaux et les appels à projets.

Pour mener à bien cette mission, vous travaillerez en étroite relation avec le préfigurateur du comité d'histoire et vous pourrez vous appuyer sur l'Agence nationale de la Cohésion des territoires, et plus particulièrement sur sa direction en charge de la politique de la ville. Vous serez défrayé et rémunéré selon des conditions fixées par le directeur de l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de toute ma considération.



Nadia HAI